



RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ

IDENTIFICATION

Nom de la municipalité <i>Mirabel</i>		Date de l'élection		
		Année	Mois	Jour
		<i>2018</i>	<i>12</i>	<i>16</i>
Nom du parti <i>Ensemble mirabel</i>	Nom de l'agent officiel <i>ROBERT RICHARD</i>			

ÉTAT SOMMAIRE DU FONDS ÉLECTORAL ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Partie 1. Fonds électoral	
1. Total des sommes transférées par le représentant officiel	<u>50000.-</u> \$
2. Total des dépenses électorales payées par le représentant officiel avant le début de la période électorale	<u>NIL</u>
3. TOTAL du fonds électoral (lignes 1+2)	<u>50000.-</u> \$
<u><i>BNC 500 Place D'Arville</i></u>	<u><i>11-628-21</i></u>
Nom et adresse de l'établissement financier où sont déposées les sommes transférées	N° du compte
Partie 2. Dépenses électorales	
1. Publicité (total A , section 1 , page 2)	<u>35554.⁰⁴-</u> \$
2. Biens et services (total B , section 1 , page 2)	<u>945.⁸⁸</u>
3. Location de locaux (total C , section 1 , page 2)	<u>3079.⁸⁹</u>
4. Voyages et repas (total D , section 1 , page 2)	<u>1858.⁹⁵</u>
5. TOTAL des dépenses électorales (lignes 1 à 4)	<u>41432.⁷⁰</u> \$
Partie 3. Réclamations contestées (section 4, page 8)	<u>NIL</u> \$

Nom du fournisseur	N° *	Montant payé	Dépenses électorales				Montants non inclus dans les dépenses électorales
			Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	
Dépenses communes (section 2, page 7)		NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL
1 Ensemble montréal	1	19362.48	13525.80				5837.10
2 Vision Image Plus	2	229.95	229.95				
3 4455971 Canada Seco	3	574.88			574.88		
4 Journal Le-michel	4	431.18	431.18				
5 Mltro media	5	1284.27	1284.27				
6 Provo National	6	3846.39	3846.39				
7 " "	7	1546.99	1546.99				
8 Groupe Atlas Media	8	458.75	458.75				
9 Projege media	9	7665.66	7665.66				
10 Global Research	10	925.55	925.55				
11 Au milieu	11						
12 Robert Richard	12	260.-			260.-		
13 Stefan Hoffman	13	568.84				568.84	
14 Design Design	14	1598.15	1598.15				
15 9308-0711 Recherche	15	900.-			900.-		
16 Intact assurance	16	109.-			109.-		
17 Ensemble montréal	17	839.32	839.32				
18 " "	18	784.73	784.73				394.37
19 Democratek	19	2808.11	2808.11				
20 Pilele cano	20	25.38				25.38	
21 Patrick Thauvette	21	114.98		114.98			
22 Marc Dubé cano	22	300.-		300.-			
23 Groupe Central	23	229.95		137.96			91.99
24 Plaza Volare	24	1264.73				1264.73	
25 Lion Brand YLC	25	1000.-			1000.-		
26 Patrick Thauvette	26	114.98		114.98			
27 Groupe Central	27	91.98		91.98			
28 Ensemble montréal	28	57.48		57.48			
29 " "	29	1924.41					1924.41
30 Royal Image Visual	30	229.95			229.95		
31 Ensemble montréal	31	128.50		128.50			
32 Frais de banque	-	8.01					8.01
33 " "	-	16.22					16.22
34 " "	-	7.50					7.50
35 Frais chèques	-	175.93					175.93
36 " Transport	-	15.-					15.-
Somme partielle		49903.23	35554.04	945.88	3077.83	1858.96	8470.53
Dépenses faites, non réclamées (section 3, page 8)		NIL	NIL	NIL	NIL	NIL	NIL
TOTAL des dépenses		49903.23	35554.04	945.88	3077.83	1858.96	8470.53

* Numéro consécutif des pièces justificatives

A	B	C	D
----------	----------	----------	----------

Nom du parti

Ensemble m de deval

Section 1 (suite)
État détaillé des dépenses

Répartition des dépenses électorales

	District (poste n° 3)				District (poste n° 4) <i>12</i>				District (poste n° 5) <i>19.1</i>			
	Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas
1					11655.29				1969.79			
2					22995							
3											574.88	
4									491.16			
5					1284.27							
6					3846.39							
7									1546.99			
8					229.38				229.37			
9					7665.64							
10									925.53			
11					<i>annulé</i>				<i>annulé</i>			
12											2601.-	
13								511.96				56.88
14							900.2					
15					1172.75				425.40			
16												
17					419.66				419.66			109.-
18					394.26							
19					2400.76				407.35			
20								25.38				
21												
22					150.-				114.98			
23					68.98				150.-			
24								1138.26				126.47
25							1000.-					
26					114.98							
27					91.98							
28					57.48							
29												
30							229.95					
31						1156.6						
32									12.85			
33												
34												
35												
36												
Total du candidat				29699.77	599.07	21294.5	1675.66	6955.27	346.81	943.88	183.35	
Maximum permis							39603.34				7829.31	
							4076.50				8417.10	

	Nom du fournisseur	No *	Montant payé	Dépenses électorales				Montants non inclus dans les dépenses électorales
				Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	
1								
2								
3								
4	<i>N/A</i>							
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
TOTAL des dépenses communes (reporter à la section 1, page 2)			<i>NIL</i>	<i>NIL</i>	<i>NIL</i>	<i>NIL</i>	<i>NIL</i>	<i>NIL</i>
			A	B	C	D		

* Numéro consécutif des pièces justificatives

Signature et déclaration de l'agent officiel

Je, ROBERT RICHARD
Prénom Nom

domicilié au [REDACTED]
Adresse

agent officiel du parti politique autorisé Ensemble municipal
Nom du parti

déclare ce qui suit :

1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60^e jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées à la section 4.
2. J'ai nommé les adjoints en vertu de l'article 385 de la Loi et toutes les dépenses autorisées par ceux-ci sont présentées dans le rapport, le cas échéant.
3. Toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral ouvert (article 458 et directive D-M-4), à l'exception des dépenses électorales autorisées et acquittées par le représentant officiel en vertu du 2^e alinéa de l'article 457 et des réclamations contestées mentionnées à la section 4 du présent rapport.
4. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
5. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité avec l'article 466. Ces factures présentent l'intégralité des biens fournis ou des services rendus.
6. Toutes les dépenses électorales ont été engagées au prix courant du marché conformément aux articles 427 et 461. De plus, à l'exception du travail bénévole, une facture attestant de la valeur de tout bien ou service fourni à titre gratuit par un électeur est jointe au rapport.
7. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1^o au cours de la période électorale l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
8. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

Robert Richard

Signature de l'agent officiel

le

2019/03/06

Date

Intégration

Signature et déclaration du chef de parti

Je, LIONEL PÉREZ
Prénom Nom

domicilié au 
Adresse

chef du parti politique autorisé Ensemble municipal
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles concernant les dépenses électorales.
2. J'ai rappelé à l'agent officiel et à ses adjoints l'obligation de respecter ces règles.
3. Je déclare lui avoir transmis toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
4. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
5. Je prends acte de la déclaration de l'agent officiel.
6. Je vous confirme qu'à ma connaissance, l'agent officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.


Signature du chef du parti

le 6 mars 2019
Date